



ON

RAPPORT D'ACTIVITÉS

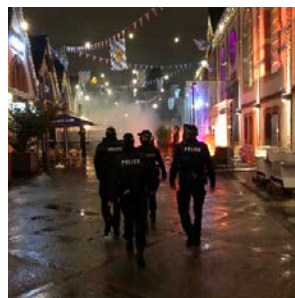
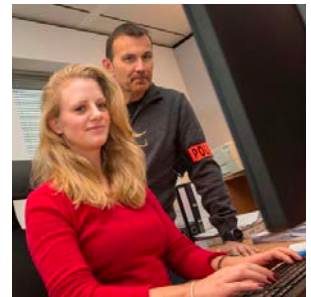
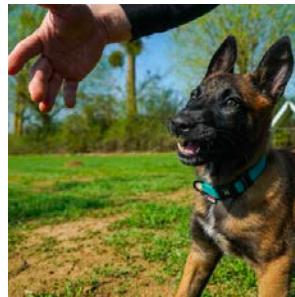
ZESUMME FIR IECH

WWW.POLICE.LU

POLICE
LËTZEBUERG



ZESUMME FIR IECH



MOT DU MINISTRE

2020 restera dans les annales comme l'année de la Covid-19. Cette pandémie a marqué et surtout dominé toute l'actualité nationale. Nos vies ont été complètement chamboulées par ce virus qui a pris le dessus dans beaucoup d'aspects de notre quotidien. En effet, bon nombre d'entre nous se rappelleront de cette année 2020 comme une année particulière, tant sur le plan humain que sur le plan professionnel.

Dans ce contexte, la Police grand-ducale s'est vu confier de nouvelles missions pour contribuer à l'endigement de la pandémie. Par conséquent, l'entière du corps de la Police grand-ducale a dû procéder à de nombreuses adaptations et accomplir ces nouvelles missions, en plus de ses tâches habituelles. Même si aujourd'hui le virus n'a pas complètement disparu de nos vies, le bilan tiré de l'engagement de la Police face à la lutte contre celui-ci en 2020 est exemplaire : aucun incident majeur n'est à déplorer. Lors des 17 400 contrôles effectués, la Police a plus que jamais démontré qu'elle est fiable et proche des citoyens et ce, même dans une situation si particulière.

2020 a également été marquée par les divers travaux législatifs et projets implémentés par le ministère. Leur finalité est de donner davantage de moyens à la Police, et dans la foulée, la rendre plus moderne. Après la réforme « gendarmerie-Police » de 2000, les ressources mises à disposition de la Police n'ont pas permis d'accompagner l'évolution économique et démographique du pays. Par conséquent, aujourd'hui la Police manque de personnel, mais aussi d'infrastructures, d'outils et d'équipements modernes. En dépit des ressources limitées, la Police réussit à accomplir son travail sur le terrain grâce aux efforts fournis quotidiennement par la Police, il n'en est pas moins que cette situation doit être adaptée aux besoins réels.

Voilà pourquoi certains des changements législatifs et projets relèvent de la priorité absolue pour mon ministère et moi-même.

Ainsi en 2020, les efforts en vue de renforcer les effectifs de la Police ont été poursuivis. Une campagne médiatique lancée à l'automne, a permis d'attirer quelques 700 candidats pour 200 places. Un succès plus qu'inattendu, que nous espérons voir se répéter en 2021. Le plan de recrutement signé avec les syndicats de la Police en 2019 prévoit un accroissement de la population policière de 2450 à 3150 d'ici 2026, soit une augmentation de 28 %, tandis que la population générale connaîtra une croissance de 14 % selon les prévisions du STATEC. Cela se traduit par une augmentation de 621 policiers et 240 personnes relevant du cadre civil sur cette même période. Annuellement, cela correspond à plus au moins 207 policiers et 80 membres du personnel civil. J'aimerais aussi souligner l'importance de la présence d'un cadre civil auprès de la Police, cadre disposant d'une forte expertise dans des domaines pointus, mais pouvant aussi décharger les agents du terrain de certaines tâches administratives.

La digitalisation de la Police entamée en 2020 vise à moderniser ses équipements, tout comme ses outils et processus de travail. D'une grande envergure, ce projet se déploie sur plusieurs niveaux opérationnels et entraînera des adaptations dans la manière de travailler et de traiter des informations. Des formations de base, tout comme des formations continues et des mesures d'encadrement seront bien évidemment proposées à tous pour les accompagner dans ces changements.

En décembre 2020, le projet de loi sur les fichiers de la Police a été déposé à la Chambre des Députés. Créé dans le dialogue avec toutes les parties prenantes, ce projet de loi offre un cadre légal renforcé à l'un des outils

les plus essentiels à un travail policier efficace. Pour davantage d'égalité, des sanctions pénales pour un accès non-autorisé ont été également introduites dans le code pénal.

Un autre outil de travail est le réseau de caméras de surveillance Visupol, dont le projet de loi encadrant l'usage et l'exploitation des images, leur finalité ainsi que leur délai de conservation, a été déposé fin 2019. Une étude sur l'efficacité des caméras de surveillance commandée à l'Inspection Générale de la Police et livrée en mars 2021, permet de mieux évaluer l'efficacité des caméras et la meilleure manière d'en faire usage.

Les nouvelles recrues de la Police seront formées dans la toute nouvelle école de Police qui sera prête à les accueillir à partir de Mai 2021, et offre toutes les commodités modernes. Modernité et efficacité sont aussi les mots d'ordre pour les autres nouvelles infrastructures en cours de développement, notamment les commissariats de Differdange, d'Esch-sur-Alzette, du Syrdall, de Wiltz et de Rédange. Ces projets de nouvelles infrastructures achevés ou en cours occupent une place de choix dans mes priorités en tant que ministre de la Police. Lors de mes nombreuses visites dans les commissariats régionaux, j'ai pu personnellement constater l'état désastreux de certains bâtiments de Police.

Une autre de mes priorités reste les visites de travail que j'ai pu effectuer auprès des différentes unités et services de la Police. J'ai ainsi pu rencontrer des agents toujours aussi motivés et attachés à leur vocation. En m'échangeant avec eux sur leur quotidien, j'ai pu prendre note de leurs préoccupations et me familiariser avec les réalités du terrain.

Mon intérêt pour les sujets relevant de la sécurité et le respect de l'état de droit constitue la raison pour laquelle j'ai accepté ce portefeuille. Il m'était important de rappeler que le monopole de la violence physique légitime ne revient qu'à la Police qui a spécifiquement été formée à cet effet. Je suis conscient des difficultés rencontrées, d'un côté par les policiers travaillant dans les hots spots de la drogue du pays, et de l'autre, par les habitants. Des mesures ont été prises,

d'autres sont en cours de développement, et le dialogue avec les communes et ministères concernés est continu afin que des solutions pluridisciplinaires puissent être proposées.

Des échanges essentiels ont également été menés avec les différents syndicats de la Police, et je tiens à tous les remercier pour leur participation et leur collaboration. Le dialogue permanent avec les représentants des syndicats, que ce soit dans le cadre d'une réflexion pour trouver des solutions afin de protéger les policiers sur le terrain de la pandémie, pour améliorer les conditions de travail générales de chaque agent, ou encore pour discuter des possibilités d'accès à la carrière B1 et l'aménagement du temps de travail, me tient particulièrement à coeur et reste d'actualité.

Pour conclure, 2020 a été sans aucun doute une année charnière pour la Police grand-ducale, qui a amené une série de changements et a exigé des adaptations sans précédent de la part de tout le corps policier. Mais comme la Police l'a bien prouvé durant cette année caractérisée par la pandémie, les défis ne lui font pas peur, au contraire, elle sait les relever, et ce en laissant toujours primer l'intérêt général avant tout. À cela, il ne me reste qu'une seule chose à ajouter : Merci !

Henri KOX

Ministre de la Sécurité intérieure



VIRWUERT

Déi weltwäit Pandemie huet 2020 och den Alldag bei der Police dominéiert. D'Police huet wäertvoll Aarbecht an der Lutte géint d'Ausbreedung vum Virus gelescht. Ob Kontroll vum Confinement, der Ausgangsspär, der Maskepflicht oder de Rassemblement, d'Missiounen wore net einfach a Fangerspëtzegefill wor gefrot. Queesch duerch d'Bank goufen des Efforten staark appréciéiert.

Um operationelle Plang wor 2020 munches anescht, viles awer d'selwecht. E neit Wuert huet sech an der Police agebiegert: d'Covid-Kontroll. Iwwer 17 000 där Kontrollen huet d'Police 2020 duerchgefouert. Beamtinnen a Beamten aus administrativen a judiciaire Servicer goufe bäigezunn fir um Terrain Ënnerstëtzung ze bidden. Parallel huet d'Police seng klassesch Missiounen – d'Oprechterhale vum Ordre public, d'Präventioun vu Strof-doten – weiderhin misse garantéieren. Um Terrain ass weider geschafft ginn. Online awer och: iwwer 5 000 Affaires goufen iwwert den E-Commissariat ofgewéckelt.

D'Sécherheet vun de Membere vun der Police ass stets eng Prioritéit, d'lescht Joer awer nach méi. Et wor wichteg, d'Ustiechungsgefor innerhalb vum Corps geréng ze halen: wäit iwwer 200 000 Maske goufe verdeelt an Desinfektiounsmëttel wor stets disponibel. Op de Kommissariater gouf den Accueil vum Public reduzéiert.

Mee och beim Équipement gouf opgerüst: ronn 1200 Schossveste sinn ersat ginn. D'Sécherheet ass och bei de Gefierer wichteg: déi nei Motoen kruten zousätzlech retro-reflektéierent orange Autocollanten.

Déi nei Recrutementsprozedur ass am Juli 2020 gestëmmt ginn. Am Hierscht gouf den éischte grouss Recrutement lancéiert. Hat munchereen am Ufank nach Zweifel, ob mer 200 Kandidaten fannen, sou wore déi séier verflunn. Och wann déi nei Kandidaten eréischt am Mee 2021 an der Policeschoul ufänken, sou kann een elo scho rouege Gewëssens behaapten, datt de Recrutement – begleet duerch eng grouss Mediecampagne – en enorme Succès ass. Mee och beim Zivilpersonal ass vill geschitt: iwwer 100 Ziviliste goufen aleng d'lescht Joer agestellt.

Fir datt déi nächst Recrutementen och weider déi onbedengt néideg Renfort'en fir d'Police bréngen, müssen mer alleguer un engem Strang zéien, fir d'Police op eng positiv Aart a Weis dobaussen ze verrieden. E professionellt Optrieden ass den A und O fir gutt, motivéiert an engagéiert Fraen a Männer fir eng Carrière bei der Police ze interesséieren.

Getrei eiser Philosophie « accessible an disponibel » gi mer an der Präventioun en neie Wee. Mat Hëllef vum « Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité » konnt en neit Gefier ugeschaaft ginn, deen et de Präventiounsservicer erlaabt bei d'Leit ze goen fir op Kriminalitéitsphenomener ze sensibiliséieren.

E weidere wichtige Schrëtt a Richtung modern an attraktiv Verwaltung gouf mat der Aféierung vum Teletravail erreecht. Wuel hat Covid-19 hei en « Effet accélérateur », mee dank de Viraarbechte konnt mat Zäite gehandelt ginn. Wéi ugekënnegt zéie mer no der Pandemie en Tëschebilan.

U finanzieller Ënnerstëtzung vu Säiten der Regierung feelt et eis am Dossier vun der Digitalisatioun net. No der wichtiger Viraarbecht am Joer 2020 sollen 2021 déi éischt Resultater ze gesi sinn.

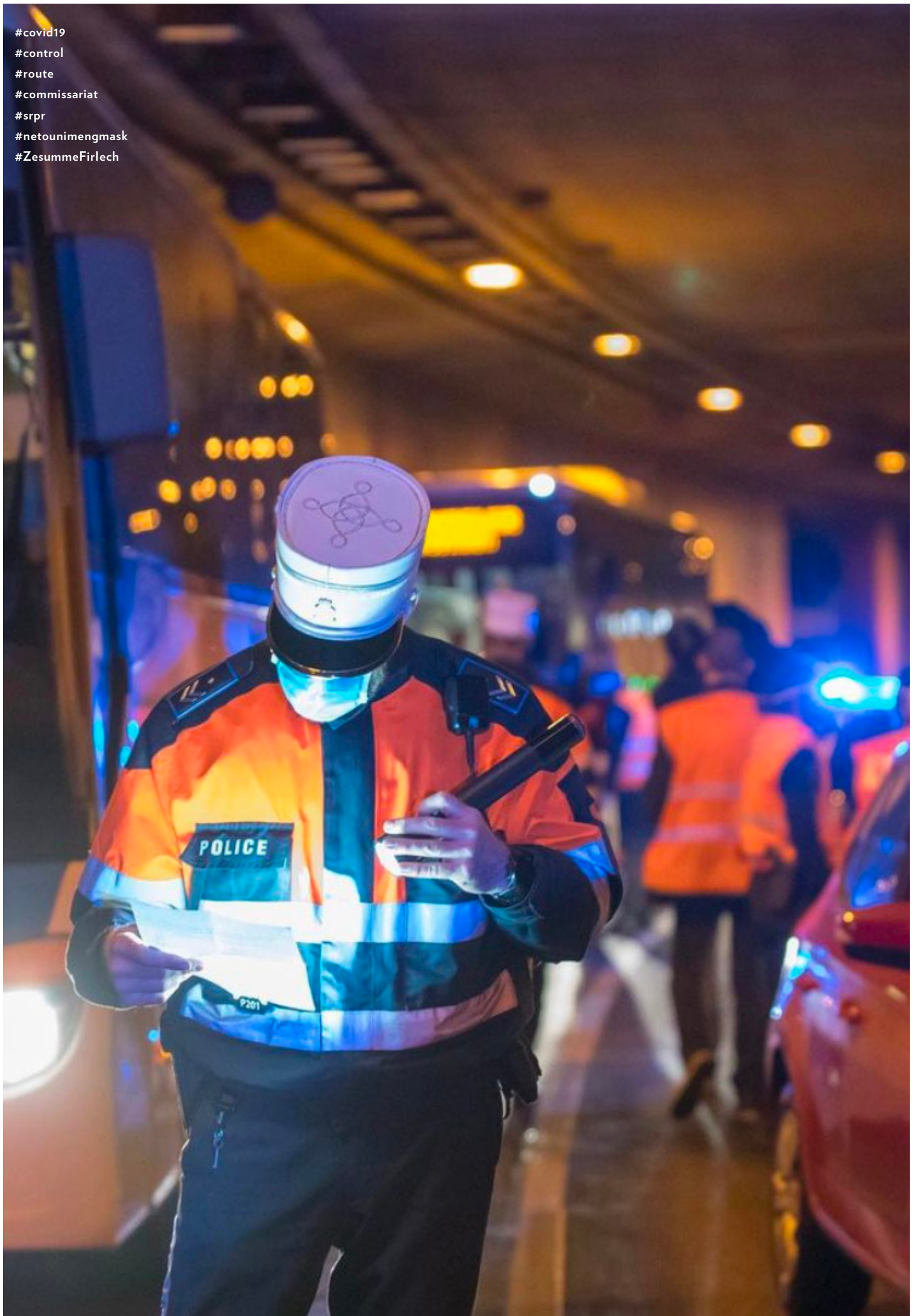
No villen Diskussiounen am viregte Joer konnt dann 2020 d'Gesetzesvirlag zum Fichier central op den Instanzewee bruecht ginn.

2020 ass d'Police demno trotz Pandemie net stoen bliwen an d'Police huet gewisen, datt an aussergewöhnlechen Zäiten op si gezielt ka ginn. Mat där Dynamik, mat deem Engagement a mat der néideger Verstärkung déi sech konkretiséiert, sinn ech mer sécher, datt eise Wee dee richtegen ass fir d'Police opstellen fir d'Zukunft.

De Generaldirekter, Philippe Schrantz



#covid19
#control
#route
#commissariat
#srpr
#netounimengmask
#ZesummeFirlech



SOMMAIRE

1. La Police en chiffres

Ressources Humaines	10
Finances	11
Formation	13
En contact	14
E-Commissariat	15
Missions étrangères	16
Autres chiffres	17

2. Domaines clefs

Les missions de Police judiciaire	22
Criminalité	23
Les missions de Police administrative	36
Prévention	37
Circulation routière	46

3. Évènements marquants

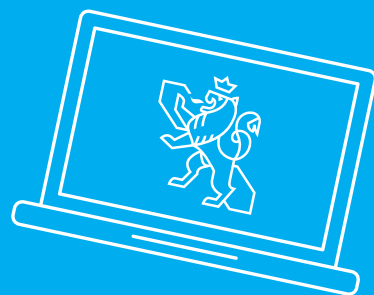
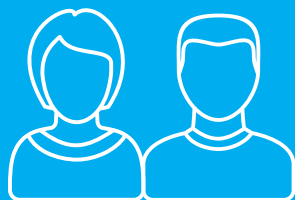
Covid-19 chiffres clés	48
Différentes phases	50

4. Milestones

Fichier Central	57
Télétravail	58
Digitalisation	59
Infrastructures	60
Équipement	64

5. Employeur

Assermentations	67
Campagne de recrutement	69
Fête Saint Michel	74

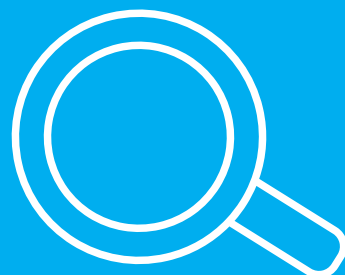


1.

LA POLICE EN CHIFFRES

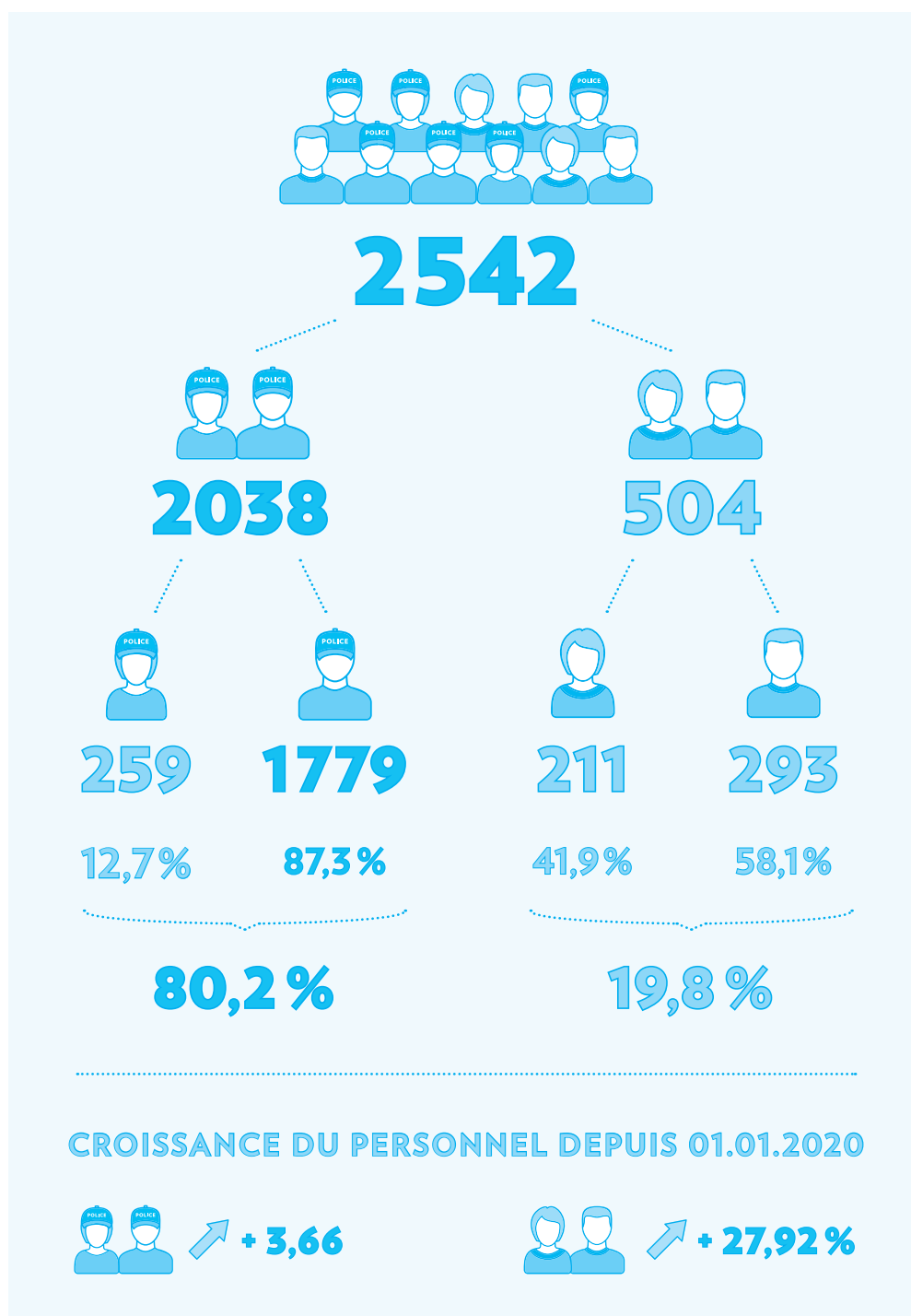


Ressources Humaines	10
Finances	11
Formation	13
En contact	14
E-Commissariat	15
Missions étrangères.....	16
Autres chiffres	17



RESSOURCES HUMAINES

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2021

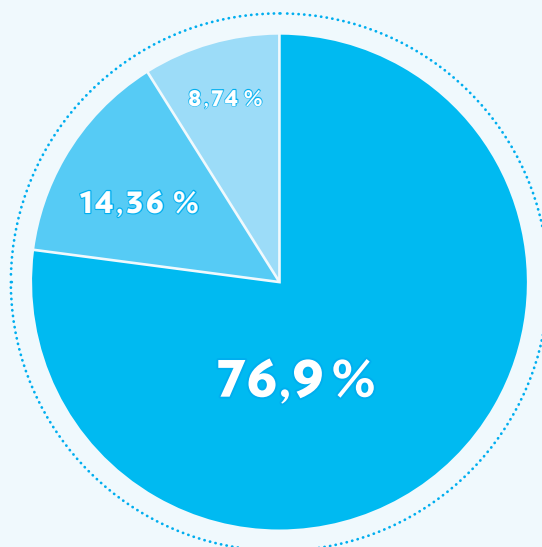


FINANCES

LE BUDGET 2020



267 078 028 €
BUDGET TOTAL



205 379 862 €
FRAIS DE PERSONNEL

38 348 801 €
DÉPENSES COURANTES

23 349 365 €
DÉPENSES EN CAPITAL



ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE ANNUELLE

+ 3,54 %

**AUGMENTATION
GLOBALE**

+ 2,81 %

**FRAIS DE
PERSONNEL**

+ 13,49 %

**DÉPENSES
COURANTES**

- 4,22 %

**DÉPENSES
EN CAPITAL**

La ventilation du budget

Le budget de la Police grand-ducale est subdivisé en trois grandes catégories, à savoir :

- les frais de personnel ;
- les dépenses courantes ;
- les dépenses en capital.

Pour l'année 2020, le budget se présentait comme suit :

- 205 379 862 € (76,90 %) frais de personnel ;
- 38 348 801 € (14,36 %) dépenses courantes ;
- 23 349 365 € (8,74 %) dépenses en capital.

L'évolution budgétaire

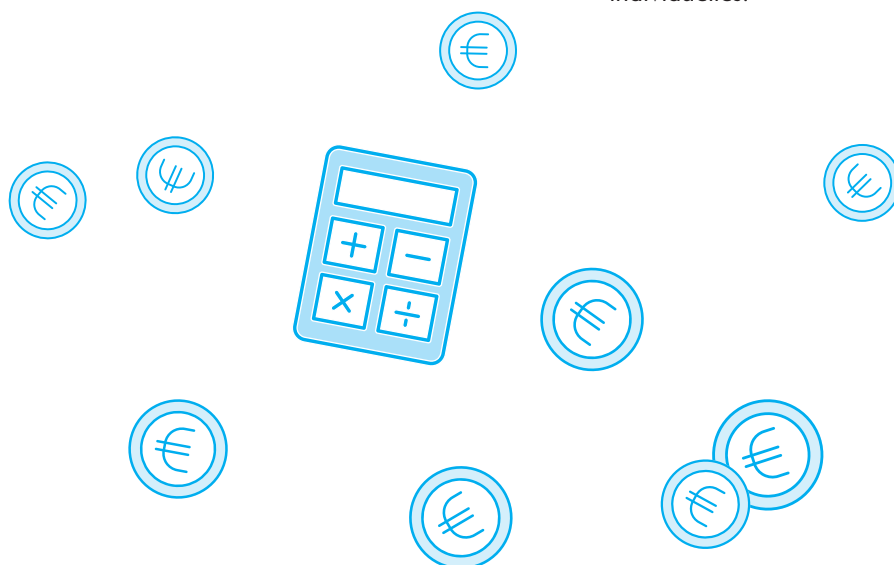
Par rapport à l'année précédente, le budget total a connu une augmentation globale de 3,54 %, dont les frais de personnel de 2,81 %, les dépenses courantes de 13,49 % et les dépenses en capital de – 4,22 %.

Les détails

La hausse au niveau des frais de personnel s'explique par un recrutement soutenu au niveau du personnel policier et civil, une tendance qui se confirmera les années suivantes suite à la décision du Gouvernement de renforcer les effectifs de la Police grand-ducale.

La progression au niveau des dépenses courantes est liée d'une part à l'augmentation des frais d'exploitation des deux nouveaux hélicoptères et d'autre part à un accroissement des frais de loyer et d'exploitation d'immeubles avec notamment l'ouverture du nouveau commissariat à deux roulements à Luxembourg-Kirchberg ou encore l'exploitation de l'extension de la Cité Policière Grand-Duc Henri. S'y ajoute une hausse des dépenses au niveau de la formation, un élément clé de la réforme du statut du fonctionnaire, mais également de celle de la Police grand-ducale.

Le léger recul au niveau des dépenses en capital s'explique principalement par la fin des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque par des substances chimiques, biologiques, radiologiques et/ou nucléaires (CBRN). Parallèlement, des efforts considérables ont eu lieu en matière d'acquisition d'armement et d'équipements connexes avec notamment le début de remplacement des vestes pare-balles individuelles.



FORMATION

LE BUDGET « FORMATION »

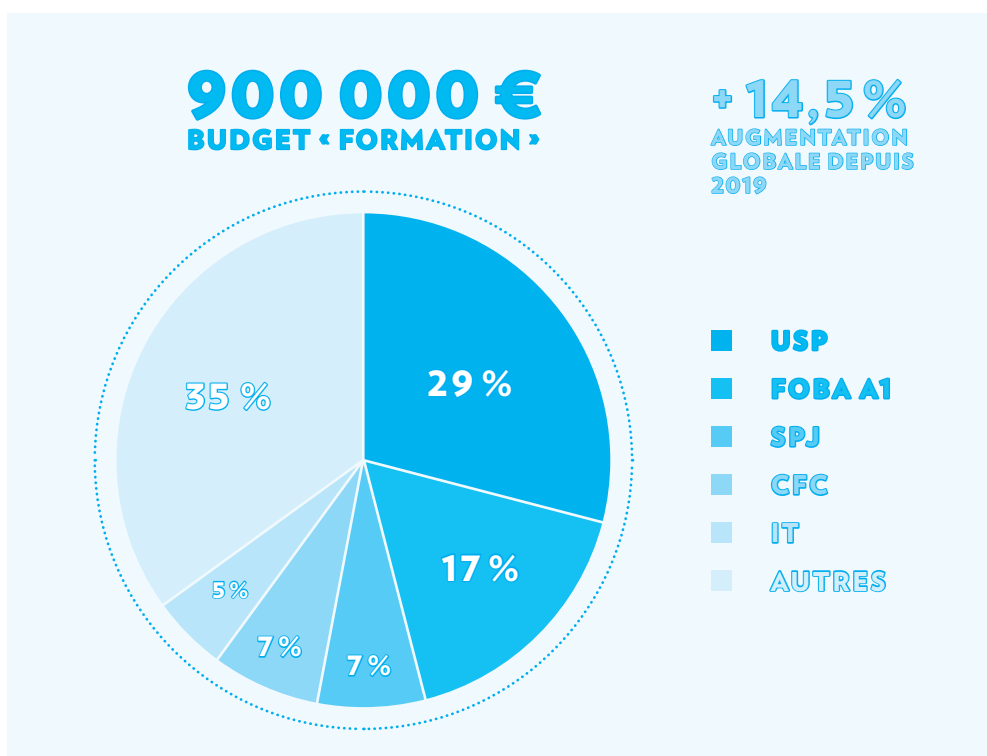
L'article budgétaire de la Police, libellé « Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses », communément appelé budget « Formation », couvre les frais engendrés par des formations produisant un coût pour la Police. La Direction formation effectue la gestion provisionnelle et opérationnelle de cet article.

Cet article ne couvre pas les dépenses relatives aux indemnités de cours en formation de base à l'École de police, ni les multiples formations continues et spécialisées, ne générant pas de coûts extraordinaires, effectuées par nos propres formateurs et experts.

Pour l'année 2020, l'article budgétaire affichait un montant de 900 000 €.

La part la plus importante revenait à l'unité spéciale de la Police avec un pourcentage de 29 % du total. Les dépenses relatives aux formations de base à l'étranger des fonctionnaires-stagiaires A1 du cadre policier couvraient 17 % du budget « Formation », suivi de 7 % pour les formations spécialisées au profit des membres du Service de la police judiciaire. La location du site du Centre de Formation pour Conducteurs (CFC) à Colmar-Berg consommait 7 % du budget. 5 % du budget « Formation » revenait aux formations du personnel travaillant dans le domaine informatique.

En dehors de ces catégories spécialisées, 35 % du budget « Formation » ont été dédiés à des formations diverses au profit des membres de la Police.



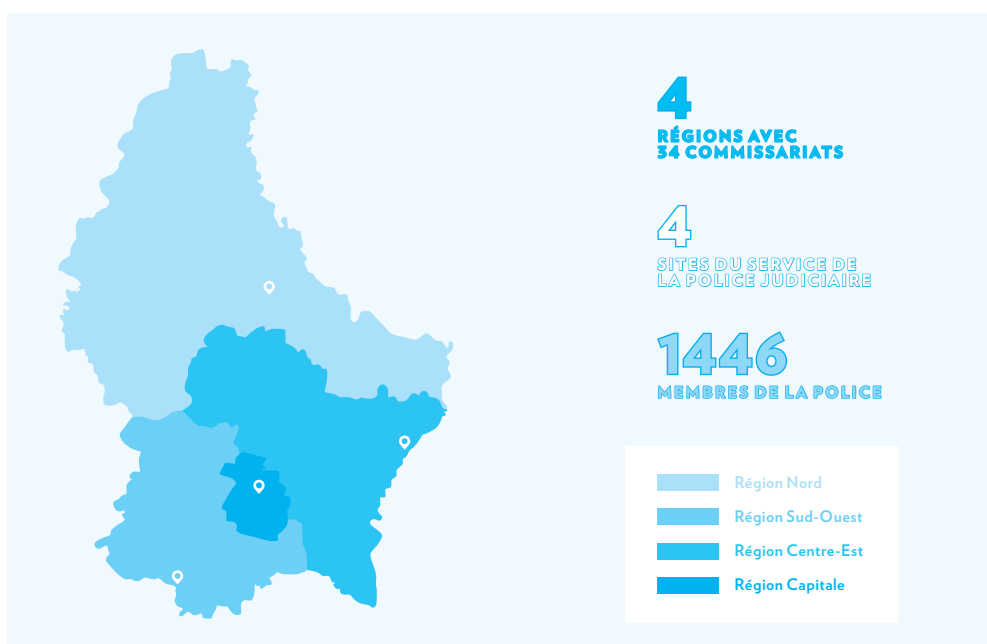
EN CONTACT

Un fonctionnement optimisé des commissariats

Les **13 commissariats à trois roulements** assurent tous un accueil 24/7, sur rendez-vous idéalement, et les **21 principaux commissariats à deux roulements** assurent tous d'office un accueil du lundi au vendredi entre 13:00–15:00 et sur RV en principe de 7:00–21:00. Ce mode de fonctionnement permet un accueil du citoyen sur une plage horaire assez étendue, tout en assurant un service flexible à l'attente des besoins de la population bien qu'en 2020 ce schéma ait dû être adapté en fonction des contraintes sanitaires du moment. Ils s'y ajoutent les services effectués par l'E-Commissariat, d'autant plus importants en temps de crise sanitaire et de distanciation sociale.

Renforcement « à la carte »

Le service de Police judiciaire a connu un renfort net global en 2020 de 25 collaboratrices et collaborateurs. Relevons au niveau de la maison-mère un effort continu consenti pour les sections Anti Blanchiment et Infractions Economiques et Financières, qui s'est traduit principalement par l'engagement de spécialistes pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle dans le domaine économique et financier. Le recrutement de ces profils s'inscrit dans une volonté politique de renforcer l'expertise des services répressifs pour combattre la criminalité en col blanc et tient compte des engagements internationaux signés par le Grand-Duché en matière de lutte contre la criminalité de blanchiment et de financement du terrorisme. En outre, au vu des enjeux grandissants des moyens digitaux, la section Nouvelles Technologies du SPJ a également enregistré en 2020 un accroissement notable de son personnel qualifié de l'ordre de 30 %.



E-COMMISSARIAT

Grâce à ce service, **le citoyen a la possibilité de déposer plainte en ligne pour certains cas de figure bien précis**, sans devoir se déplacer physiquement auprès d'un commissariat de police. Un autre atout de ce système constitue

la décharge des agents du terrain. L'image de la Police grand-ducale en bénéficie aussi avec cette fonctionnalité dans l'air du temps et en ligne avec les attentes des citoyens, surtout en temps de pandémie.



±5500
DÉCLARATIONS &
PROCÈS-VERBAUX



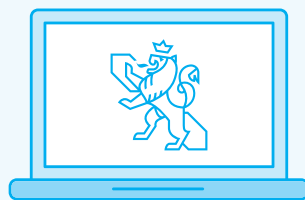
2558
DES DÉCLARATIONS
- OBJETS PERDUS



2750
VOLS SIMPLES



DONT
2200
VOLS DE CARBURANT



MISSIONS ÉTRANGÈRES

Missions opérations pour le maintien de la paix (OMP)

En 2020, un membre de la Police grand-ducale a participé à la mission EUCAP Sahel MALI, deux membres ont participé à la mission EUMM Georgia et un membre a participé à la mission EUAM Ukraine. En raison de Covid 19, les missions ont été partiellement exécutées en télétravail, que ce soit fait au Luxembourg, au lieu de la mission ou les deux.



Mission étrangère au Mali



Mission étrangère à Zougidi, Géorgie

Missions Frontex – European Border and Coast Guard Agency (EBCGA)

Avec une seule frontière extérieure de l'Espace Schengen, qui n'est pas soumise à une pression migratoire spécifique, le Luxembourg contribue à l'effort commun de contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne en s'engageant dans la solidarité européenne, par le biais de ses participations répétées aux opérations menées par l'Agence FRONTEX, tant aux frontières maritimes qu'aux frontières terrestres.

En 2020, il était prévu de déployer 14 fonctionnaires comme « screener » dans des missions aux frontières maritimes en Grèce, en Italie et en Espagne. Cependant, en raison de la pandémie Covid 19, deux de ces missions ont été écourtées et quatre missions ont dû être annulées immédiatement.

En outre, une équipe de huit fonctionnaires a constitué le « rapid reaction pool » afin de pouvoir répondre aux demandes de contributions dans les situations de crise. Deux de ces fonctionnaires ont été déployés en Grèce lors d'une telle « Rapid Border Intervention » pendant les premiers mois de la crise Covid.

D'autre part, la Police grand-ducale a participé à plusieurs séminaires et conférences organisés par l'Agence FRONTEX dans des domaines comme la biométrie et les nouvelles évolutions en matière de contrôle frontalier. Il s'y ajoute que la Police grand-ducale établit mensuellement des fichiers statistiques et des analyses dans le cadre du projet FRAN d'analyse des risques.

AUTRES CHIFFRES



131 000

APPELS D'URGENCE
CENTRE D'INTERVENTION
NATIONAL (CIN)

PERMIS DE CONDUIRE RETIRÉS



1390

EN TOTAL



19,4 %

EN MATIÈRE DE VITESSE



80,6 %

EN MATIÈRE D'ALCOOL

BILAN DE NOS CONTRÔLES

SYSTÉMATIQUES D'ALCOOLÉMIE*



9 265

PERSONNES CONTRÔLÉES



92

CONTRÔLES



246

CONDUCTEURS EN INFRACTION

* Suite aux mesures prises contre la pandémie COVID19, les contrôles systématiques d'alcoolémie ont dû être adaptés.

BILAN DE NOS CAMPAGNES

INFRACTIONS ENREGISTRÉES



5 400
CONTRÔLES



52,4 %
VITESSE



21 %
DISTRACTION AU VOLANT



26,6 %
VISIBILITÉ

DÉLINQUANCE GLOBALE



38 773
INFRACTIONS EN 2019

40 134
INFRACTIONS EN 2020

+3,5%



29 888
AFFAIRES EN 2019

28 927
AFFAIRES EN 2020

-3,2%

Il y a lieu de faire la distinction entre affaires et infractions dans les statistiques policières.
Dans une affaire, plusieurs infractions peuvent concourir.

CAMBRIOLAGES



1404

MAISONS HABITÉES
EN 2019

1076

MAISONS HABITÉES
EN 2020

-23,4%



640

MAISONS NON-
HABITÉES EN 2019

562

MAISONS NON-
HABITÉES EN 2020

-12,2%

VOLS LIÉS AUX VÉHICULES



1011

VOLS DANS VÉHICULES
OU D'ACCESSOIRES
EN 2019

1207

VOLS DANS VÉHICULES
OU D'ACCESSOIRES
EN 2020

273

VOLS DE VÉHICULES
EN 2019

230

VOLS DE VÉHICULES
EN 2020

+20,1%



517

VOLS DE VÉLOS
EN 2019

725

VOLS DE VÉLOS
EN 2020

VOLS AVEC VIOLENCES



412

AFFAIRES EN
2019

420

AFFAIRES EN
2020

+1,9%

VIOLENCE DOMESTIQUE



849
INTERVENTIONS
EN 2019

943
INTERVENTIONS
EN 2020

+11,1%



265
EXPULSIONS
EN 2019

278
EXPULSIONS
EN 2020

+4,9%

INFRACTIONS LIÉES AUX STUPÉFIANTS



4238
INFRACTIONS
EN 2019

4619
INFRACTIONS
EN 2020

+8,9%

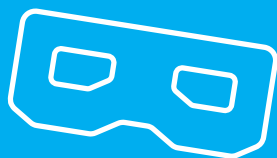
TAUX POLICIER D'ÉLUCIDATION



53,2 %
EN 2019

56,7 %
EN 2020

+3,5%



2.

DOMAINES CLEFS

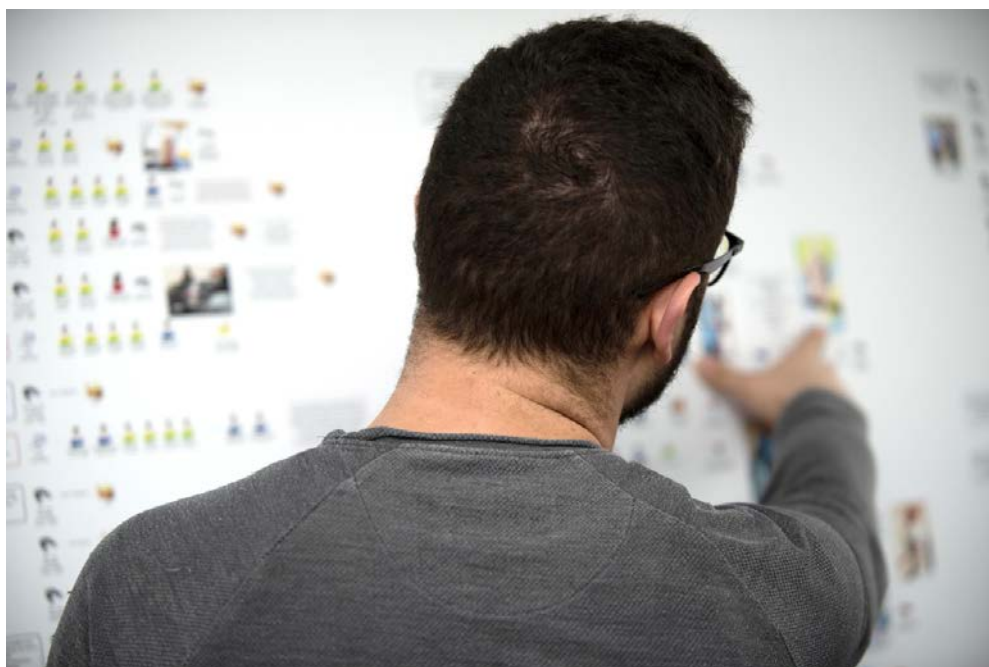
Les missions de Police judiciaire	22
Criminalité	23
Les missions de Police administrative	36
Prévention	37
Circulation routière	46



LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

La loi du 18 juillet 2018 sur la Police Grand-Ducale définit dans les articles 17 à 19, les missions de police judiciaire ainsi que tout acteur policier doté de la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire exerçant ces prérogatives. Ces dernières renferment principalement les activités de constater les infractions, d'en rechercher les auteurs et de rassembler les preuves.

Bien que tout membre de la Police visé exerce ces missions, l'organe dévolu aux affaires judiciaires nécessitant une complexité et/ou une envergure particulières est en principe assuré par les enquêteurs spécialisés évoluant au sein du Service de Police Judiciaire.



TENDANCES ET PHÉNOMÈNES

CRIMINALITÉ CONTRE LES BIENS

Grand banditisme et vols organisés

De manière générale, nous observons une baisse du nombre des cambriolages commis sur le territoire du Luxembourg. Une corrélation avec les mesures prises par le gouvernement pour faire face à la pandémie du coronavirus (confinement, couvre-feu, télétravail) ne peut pas être exclue. Alors que les groupements criminels professionnels étrangers semblent avoir été moins présents cette année-ci, l'activité des délinquants locaux, issus du milieu de la drogue et des sans-abris, a considérablement augmenté. L'augmentation de cambriolages de caves commis en grande partie dans les alentours directs du quartier de la gare de Luxembourg Ville témoignent de cette évolution.

Parmi les enquêtes marquantes dans les domaines du vol organisé et des vols à main armée, la section répression du grand banditisme et vols organisés (RGB) compte :

- une enquête relative à une série de vols à mains armées dans des appartements servant de lieux de débauche ayant abouti à l'interpellation en flagrant de trois auteurs.
- une enquête relative à une série de vols à mains armées au détriment de stations de service ayant abouti à l'interpellation en flagrant de deux auteurs résidant ou travaillant au Luxembourg.
- une enquête relative à une série de vols de montres de luxe commis à l'aide de violences dans la capitale au courant du quatrième trimestre 2020 ayant abouti à l'identification d'un premier auteur.
- une enquête relative à une série de vols qualifiés dans des véhicules stationnés sur les parkings de grandes surfaces ayant abouti à l'interpellation en flagrant de deux auteurs résidant en Belgique qui ont opéré à l'aide d'un « jammer » empêchant la fermeture à distance des véhicules cibles.
- une enquête relative à une série de vols à la ruse au détriment de personnes âgées repérées lors de leur passage au supermarché ayant abouti à l'identification de trois auteurs.
- une enquête relative à une série de vols qualifiés dans des sociétés au Nord et à l'Est du Luxembourg ayant pour cible du matériel et des appareils de chantier.



Criminalité générale

A l'instar de l'année précédente, les enquêtes en matière d'abus de faiblesse absorbent une grande partie de la capacité de la section Criminalité Générale. Au courant de l'année 2020, 31 nouvelles enquêtes ont été entamées dans cette matière qui se caractérise par sa nature complexe et chronophage en raison de la démence fréquente des victimes, l'urgence due à l'âge avancé des victimes et la multitude d'acteurs intervenants (banques, notaires, médecins).

En matière d'escroqueries, ce sont les escroqueries à subventions qui totalisent 20 % de tous les cas.

D'autres enquêtes d'envergure ont été menées dans les domaines des jeux de hasard (exploitation illégale de bornes de jeu dans des cafés) et du faux monnayage (démantèlement d'un atelier de production de faux billets de 100 euros).

Cybercrime

Parmi les phénomènes les plus fréquents dans le domaine de la cybercriminalité figurent les intrusions dans des systèmes informatiques, les fraudes au président et la publication de faux sites d'investissement luxembourgeois. En 2020, nous avons observé une augmentation des cas de « ransomware ». Cette fraude consiste à faire installer sur l'ordinateur d'une personne ou sur le réseau informatique d'une entreprise un logiciel informatique malveillant qui chiffre les données et en bloque l'accès. Une clé de déchiffrement est mise à disposition par les fraudeurs contre paiement d'une rançon souvent demandée sous forme de crypto-monnaie. Le passage forcé au télétravail suite au confinement décidé en mars 2020 et la mise en place parfois hâtive des accès à distance aux réseaux internes des entreprises ont certes rendu les entreprises plus vulnérables à ce type de fraude.

Dans le même contexte, nous avons observé une augmentation des infractions liées au « phishing » de données et des fraudes sur internet en général.

Enquêtes spécialisées

Cette section est en charge d'une panoplie de domaines très variés requérant chacun une spécialisation propre, à savoir les incendies volontaires, les armes et explosifs, l'environnement, les accidents de travail et les accidents de grande envergure.

Les dégradations causées volontairement par le feu ont sollicité les enquêteurs à de multiples reprises au courant de l'année 2020. L'enquête en relation avec une série d'incendies de containers à papier et de poubelles dans plusieurs quartiers de la capitale a permis d'identifier un auteur qui fut arrêté sur mandat du juge d'instruction.

L'incendie criminel d'un restaurant dans le quartier de la gare a également pu être élucidé. Deux personnes ont été arrêtées dans ce contexte.

En matière de protection de l'environnement, la section Enquêtes Spécialisées fut chargée d'une enquête relative au déversement illégal de déchets de type hydrocarbure dans une zone industrielle dans le Nord du pays.

Hormis un accident de travail mortel, aucun accident de grande envergure ne s'est produit sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg en 2020. La section Enquêtes Spécialisées fut quand même chargée d'une enquête judiciaire afin de déterminer les causes et les circonstances exactes du naufrage d'un navire, battant pavillon luxembourgeois lors d'un ouragan de la catégorie 5 le long des côtes du Cap Vert.



CRIMINALITÉ CONTRE LES PERSONNES

Infractions contre les personnes

Les domaines de compétence de la section infractions contre les personnes regroupent les enquêtes d'homicides, de morts suspectes, de disparitions inquiétantes, de prises d'otages ainsi que les enquêtes particulières contre les personnes.

Le traitement de nouveaux dossiers a augmenté de 16 % par rapport à l'année précédente particulièrement dans les domaines des enquêtes pour tentatives de meurtre et de morts suspectes.

Avec deux faits d'homicides perpétrés en 2020, le nombre a diminué pour la première fois depuis des années.

En outre, ladite section continue à être chargée d'enquêter sur des erreurs chirurgicales, dont la complexité de la matière nécessite des enquêteurs bien formés.

Protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel

La section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel est responsable entre autre du traitement des affaires d'abus sexuels et des infractions graves contre mineurs (p.ex. viols mineur, attentats à la pudeur), du volet « internet » (p.ex. pédopornographie et grooming), de la maltraitance d'enfants ainsi que de la délinquance juvénile. La section a traité en tout 788 nouvelles affaires en 2020.

Dans le domaine « abus sexuels et infractions graves contre mineurs », le nombre de nouvelles affaires a stagné par rapport à l'année précédente.

Suite à la submersion en 2019 d'affaires du type « sexting » et de photos et vidéos du type « selfie / nude » qui circulent entre les jeunes, la campagne « nu(e) sur le net ? » a été lancée en 2020 en coopération avec le Service de prévention de la police. L'étroite collaboration avec ce service sera maintenue afin de travailler ensemble sur des projets futurs.

Pour ce qui est des affaires de maltraitance contre mineurs et de la délinquance juvénile, le nombre total de nouveaux dossiers a diminué de 16,9 % par rapport à 2019. Cette diminution significative pourrait être liée à la pandémie. En ce qui concerne par exemple les coups et blessures dans le milieu familial, ces faits sont déclarés en principe par les responsables des structures scolaires. Toutefois, ces structures n'ont pas été régulièrement accessibles aux enfants au cours de l'année 2020. Il pourrait en résulter que les mineurs, en particulier les plus jeunes, n'ont pas eu la possibilité de se confier à un tiers. Ceci devra être analysée en 2021.



Criminalité organisée

La section criminalité organisée couvre plusieurs domaines de compétence dont notamment la criminalité organisée sous toutes ses formes, la traite des êtres humains, la prostitution, le trafic illicite de migrants ainsi que diverses missions dans le cadre de l'immigration.

Plusieurs enquêtes en matière de trafic illicite de migrants et de faux et usage de faux, entamées dans les années 2018 et 2019, et commis par plusieurs organisations criminelles étaient toujours en cours d'investigation durant l'année 2020. En outre, trois nouvelles personnes suspectées d'avoir participé à cette activité criminelle ont pu être arrêtées dans le cadre de ces mêmes affaires.

En cette même année, la section a été saisie de deux nouveaux dossiers de faux et usage de faux liés à l'immigration dont les auteurs peuvent rattachés à une organisation criminelle. Deux suspects ont été mis en détention préventive.

En ce qui concerne le domaine de la traite des êtres humains, la section travaille toujours en étroite collaboration avec la cellule « recherche fuyitifs et protection des victimes » et a amplifié la collaboration avec l'Inspection du travail et des mines en effectuant plusieurs contrôles d'envergure. Un dossier de traite d'êtres humains pour exploitation sexuelle et du travail a pu être clôturé suite à l'arrestation de deux suspects. Des enquêtes dans plusieurs nouveaux dossiers de traite des êtres humains dans le cadre de l'exploitation sexuelle et l'exploitation du travail ont été entamées au cours de cette année.

Le domaine de la prostitution, lié étroitement à la traite des êtres humains, a été suivi par des contrôles réguliers des lieux connus pour son exercice, notamment dans les rues et dans les cabarets. Avec la pandémie, l'activité « visible » dans ce domaine a été ralentie au profit d'une activité plus cachée qui se déroule de plus en plus dans des habitations privées. Or, il est un fait que, suite à la modification

du libellé actuel de l'article 11(4) du Code de procédure pénale en 2018 les contrôles ciblés dans ce domaine s'avéreront plus difficiles à réaliser. Enfin, la section a été chargée de deux nouveaux dossiers concernant des viols sur des femmes actives dans le milieu de la prostitution.

En matière de trafic illicite de migrants, la section a pu arrêter en flagrant délit un auteur qui était en train d'embarquer des migrants afin de les transporter à une nouvelle destination.

Les chiffres en matière de police des étrangers se présentent comme suit pour l'année 2020 :

- 1163 demandes de protection internationale ont été enregistrées auprès de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires Etrangères. Suite à la pandémie, ces chiffres sont en nette baisse par rapport à l'année 2019 (2046 demandes). Les demandeurs d'asile en provenance de la Syrie, de l'Erythrée et de l'Afghanistan restent les trois plus importantes communautés représentées ;
- 425 mesures de placement (766 en 2019) ont été prononcées dont (238 prolongations) ;
- 13 personnes ont été refoulées (réadmissions) ;
- 53 personnes ont été rapatriées, dont 31 rapatriements avec une escorte de la Police grand-ducale.

Dans le cadre des « Transferts Dublin » et « Reprises Dublin » :

- 114 personnes ont été transférées (contre 330 en 2019), dont 80 transferts Dublin avec une escorte de la Police grand-ducale ;
- 80 personnes ont été retournées au Grand-Duché.

En outre, une nouvelle enquête en relation avec des mariages de complaisance et 26 enquêtes en matière de faux documents ont été menées.

Anti-terrorisme

A l'instar de l'année précédente, le nombre d'affaires d'incitation à la haine continue de progresser fortement en 2020, principalement par le canal des réseaux sociaux. Ainsi, le nombre de dénonciations est passé de 122 en 2019 à 191 pour l'année 2020, soit une progression de plus de 56 %. De ces dénonciations, 78 ont été judiciairisées (contre 60 en 2019) et ont fait l'objet d'une enquête par la section anti-terroriste.

L'année 2020 est également marquée par l'apparition de la menace liée à la mouvance de l'extrême-droite au Luxembourg. Très actifs sur des réseaux et plateformes cryptés, des auteurs souvent très jeunes échangent leurs idées imprégnées entre autres de racisme et d'antisémitisme, avec une propension de plus en plus violente. Dans ce contexte, une première affaire impliquant un auteur domicilié au Luxembourg a été initiée en début d'année monopolisant une partie des ressources de la section vu l'ampleur des données informatiques saisies. Un autre enseignement né des développements récents dans cette matière est celui qu'une organisation terroriste peut désormais aisément se former, s'échanger et planifier des attaques sans pour cela qu'il n'y ait de rencontre physique entre les individus au préalable au passage à l'acte. Ainsi, les membres d'organisations ou de petites structures peuvent être issus de plusieurs pays et s'associer pour défendre une cause commune, cette menace revêtant ainsi un caractère plus global. Pour la section, le défi consiste à repérer et à suivre cette nouvelle forme d'organisation afin de parer à un éventuel passage à l'acte, dans un environnement où la technologie avance à grand pas.

La montée en puissance de la menace liée à l'extrême-droite ne doit toutefois pas faire oublier le fait que la mouvance liée à l'islamisme radical et au terrorisme djihadiste demeure à un niveau élevé en Europe, comme le démontrent les attentats récents y perpétrés. Dans ce domaine, la section continue un travail d'enquête visant à déterminer le degré de radicalisation de certains individus signalés respectivement de suivi et d'évaluation d'individus déjà connus pour leur radicalisation ou leur potentiel de passage à l'acte. A l'instar des années précédentes et à un degré plus important, la section collabore étroitement avec les pays partenaires dans le cadre d'enquêtes liées au terrorisme. Ainsi, les échanges via les canaux internationaux connaissent une progression significative. A noter encore que lors de l'attentat terroriste de Vienne en novembre 2020, un ressortissant luxembourgeois figurait parmi les victimes de sorte que la section a également été chargée d'une enquête dans ce cadre.



Stupéfiants

Tout au long de l'année 2020, la vente de cocaïne par des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest s'est développée de façon quasi ininterrompue. Alors que le phénomène avait été jugulé en début d'année grâce aux moyens très importants déployés par la Police et par les autres acteurs concernés, ces efforts ont été partiellement anéantis suite à la pandémie alors que les restrictions liées à cette situation sanitaire n'ont pas permis de déployer tous les moyens disponibles en temps normaux. On rappellera que depuis de nombreuses années déjà la section connaît le phénomène des vendeurs de drogue venant de l'Afrique de l'Ouest qui offrent de la cocaïne au Luxembourg. Ce qui est nouveau depuis plus d'un an, c'est le fait que ces dealers vivent presque exclusivement en France, dans la région frontalière avec le Luxembourg et qu'ils sont en possession d'une demande d'asile introduite en France.

En matière de trafics de stupéfiants, l'année a également été caractérisée par la recrudescence de petits groupes opérant dans la zone frontalière (triangle frontalier entre le Luxembourg, la France et la Belgique) afin de vendre leur drogue à leurs clients. Les trafiquants profitent ici de la situation géographique pour :

- servir des consommateurs issus des 3 pays ;
- vendre en alternance dans les 3 pays ;
- utiliser des véhicules immatriculés soit au Luxembourg, soit en France, soit en Belgique ;
- louer des appartements dans les 3 pays ou avoir recours à des chambres d'hôtel qui servent à la fois de lieu de résidence et de cachette pour la drogue.

Ce mode opératoire, sciemment choisi par ces auteurs, rend le travail d'enquête beaucoup plus difficile malgré un échange d'informations directe avec les pays voisins concernés. Nonobstant ce fait, plusieurs affaires d'envergure ont pu être clôturées avec succès.

Aussi, de nombreux consommateurs respectivement petits dealers s'approvisionnent en héroïne en Belgique dans les villes frontalières comme Athus, Arlon, Habay. Cette héroïne leur est vendue par des groupes des Pays-Bas qui opèrent avec des numéros de téléphone mobiles qui permettent ainsi de passer commande et de se faire livrer par la suite via des fournisseurs sans aucun contact entre le client et le fournisseur principal. Ici, les intermédiaires ne sont que les petites mains des têtes de réseau des Pays-Bas. Ce phénomène existe depuis de très nombreuses années. Pour y mettre un terme, une étroite coopération avec les Pays-Bas est indispensable.

En 2020, la section a également été confrontée avec une affaire de trafic par le canal de bureaux de poste de notre pays. Sur une première information des collègues allemands, qui avaient intercepté des colis dans un centre de tri en Allemagne dès février 2019, il s'est avéré que des colis contenant de grandes quantités de pilules d'ecstasy avaient été envoyés via le Luxembourg à destination de l'Asie, de l'Australie ou des Etats-Unis. L'enquête a pu déterminer que les expéditeurs de ces colis ne résidaient pas au Luxembourg mais principalement aux Pays-Bas. En raison de nombreuses saisies et du fait que certains autres pays européens étaient impactés par le même phénomène, les envois à partir du Luxembourg se sont interrompus depuis plusieurs mois. Une réunion de concertation avec les collègues des Pays-Bas et de la Belgique a également eu lieu à La Haye.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs affaires d'envergure ont pu être clôturées avec succès après des mois d'enquête à chaque fois. A titre d'illustration, nous reprenons ici quelques exemples d'affaires pour illustrer le travail judiciaire de la section.

Une première affaire, débutée en novembre 2019, a pu trouver son dénouement en juillet 2020 avec l'arrestation de cinq individus.

À l'origine, un groupe de ressortissants Nord-africains s'était installé à Bascharage pour vendre de la drogue depuis le Luxembourg. L'enquête a révélé que le principal auteur était basé à Liège et qu'il avait déjà été arrêté et condamné en 2012 en tant que principal suspect dans un gang de trafiquants de drogue. Au cours de l'enquête, il a pu être établi qu'une grande partie de la drogue était vendue devant l'institution sociale ABRIGADO. En étroite collaboration avec les autorités belges, l'auteur principal a été arrêté à son domicile à Liège. Dans la même enquête, quatre autres personnes qui étaient membres de cette organisation ont été arrêtées. Un mandat d'arrêt international a été émis contre le bras droit du principal accusé. Ce dernier figure toujours sur la liste des personnes recherchées.

Un autre dossier portait sur quatre auteurs originaires d'Afrique de l'Ouest. En juillet 2020, après une enquête de plusieurs mois, deux mandats d'amener ont été exécutés contre les personnes qui étaient responsables d'un commerce florissant de cocaïne et de marijuana. Plus de 200 transactions de stupéfiants ont pu être documentées au cours de l'enquête. Une longue enquête avec l'aide des collègues français était nécessaire afin d'identifier les auteurs ainsi que de déterminer les adresses de résidence. Lors des différentes perquisitions, d'importantes sommes d'argent et de quantités de stupéfiants (73 grammes de cocaïne et 825 grammes de marijuana) ont pu être saisis. En octobre 2020, la troisième personne a été arrêtée suite à un mandat d'amener, émis par le Juge d'Instruction et la quatrième personne visée dans ce dossier a été arrêté en Italie suite à un mandat d'amener européen.

Un troisième dossier a été initié en décembre 2019 suite à des informations concernant des revendeurs d'origine nord-africaine. Après plusieurs mois d'enquête, trois mandats d'amener ont été exécutés en juillet 2020 contre les personnes qui étaient responsables d'un commerce bien organisé de cocaïne et de marijuana. Des centaines de ventes de stupéfiants ont pu être prouvées et documentées au cours de l'enquête. Un mandat d'amener à l'encontre d'un membre de ce groupe n'a pas pu être exécuté immédiatement comme ce dernier avait quitté le pays pour une durée indéterminée. Ce mandat sera finalement exécuté plusieurs mois après.

En octobre 2020 une autre enquête pour trafic de stupéfiants a été clôturée par l'exécution de quatre mandats d'amener à charge d'un groupe impliqué dans la vente de stupéfiants à grande échelle.

Enfin, après une enquête de deux ans liée à un vaste trafic de stupéfiants et de blanchiment en rapport avec cette infraction, quinze mandats d'amener émis par le juge d'instruction à Luxembourg ont été exécutés en novembre 2020. Lors des différentes perquisitions (26 au total), les enquêteurs ont pu saisir plusieurs kilos de marihuana, de haschisch et de cocaïne (total approximativement 13 kg), d'importantes sommes d'argent, plusieurs véhicules de luxe et autres immeubles.

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le département criminalité économique et financier a son champ d'activité dans la lutte contre les crimes et délits au détriment de sociétés (abus de biens sociaux, faux bilans...), de particuliers (escroquerie, faux et usage de faux...) et de l'État (fraude et escroquerie fiscale, fraude aux subventions d'intérêts...).

Au cours de l'année écoulée, le département continuait ses efforts pour affronter la croissance toujours plus importante de nouvelles affaires et parallèlement faire face à une complexité accrue en la matière. Le département connaissait une augmentation d'environ 40% de nouvelles affaires par rapport à l'année précédente. Ainsi, en 2020, 220 nouvelles enquêtes nationales (90 pour la Section Anti-blanchiment et 130 pour la Section infractions économiques et financières) ont été confiées au département par les autorités judiciaires contre 146 au cours de l'année 2019. Au total, le département est en charge de 470 affaires nationales. En matière d'affaires d'entraide judiciaire internationale en matière pénale, 490 nouvelles affaires ont été enregistrées pour l'année 2020.

A côté du développement de la criminalité économique et financière à l'échelle internationale et la rapidité des mouvements de capitaux, le département est davantage confronté à l'évolution rapide des techniques de blanchiment où les criminels recourent à des technologies nouvelles de plus en plus sophistiquées.

En ce qui concerne la section Infractions Économiques et Financières qui traite de la criminalité en matière de fraude fiscale, escroquerie fiscale, banqueroute simple, banqueroute frauduleuse, activité bancaire illicite, abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux etc. le nombre d'affaires à traiter en 2020 était à un niveau record par rapport aux années précédentes. L'année écoulée était particulièrement marquée par des enquêtes nationales importantes en matière de détournement de fonds publics impliquant des agents du secteur public ainsi que plusieurs affaires de détournement de fonds au sein de grandes sociétés luxembourgeoises.

C'est particulièrement la section Anti-blanchiment qui se voit confronter à des phénomènes de criminalité internationale et de grande ampleur. La vocation de la section est de lutter contre le blanchiment d'argent, c'est-à-dire d'identifier et de retracer les flux d'argent issus du milieu criminel introduit dans le circuit légal. L'année 2020 a été marquée par des succès grâce à des enquêtes qui se sont déroulées sur plusieurs années et menées en collaboration avec d'autres départements du SPJ. Dans une récente affaire de stupéfiants, des enquêtes laborieuses sur plusieurs années se sont soldées par le démantèlement d'un réseau de vente de stupéfiants.

La section Entraide Judiciaire Internationale est en charge de l'exécution des demandes d'assistance en matière de poursuites judiciaires émanant d'autorités judiciaires étrangères. Elle aussi a connu durant l'année 2020 un afflux de nouvelles affaires dont le niveau de complexité progresse continuellement.

La section FAME accueille tous les nouveaux membres du département (cadre(s) policier(s) et civil(s) confondus) afin d'assurer leur intégration au sein du département et de leur fournir une formation de 12 mois leur permettant de se familiariser avec le métier d'enquêteur. A côté de ces vocations, la section fournit un appui considérable dans le traitement de dossiers du département.

Recherche de fugitifs

En 2020, la Cellule Recherche Fugitifs et Protection Victimes a traité 26 nouvelles affaires – recherche fugitifs – dont la moitié sur requête d'un service de police étranger.

Comme les années précédentes, la Cellule a de nouveau pu compter sur une excellente coopération avec ses partenaires européens du réseau ENFAST qui a fêté son dixième anniversaire en 2020.

Dossiers exceptionnels, en coopération avec ENFAST :

- Arrestation d'un ressortissant luxembourgeois dans le sud de l'Espagne, recherché pour homicide volontaire et en cavale depuis octobre 2004. L'arrestation a connu un grand retentissement dans la presse nationale et étrangère.
- Arrestation d'un ressortissant serbe en Belgique, condamné à une peine d'emprisonnement de 5 ans, pour des faits d'attentat à la pudeur.
- Arrestation d'un ressortissant luxembourgeois en Allemagne, ne respectant pas ses conditions de libération conditionnelle.
- Arrestation d'un ressortissant ukrainien en Géorgie, recherché pour des faits de vols qualifiés (véhicules de luxe) en 2019 sur le territoire national.

LES MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE

Dans le cadre des missions de police administrative, la Police grand-ducale veille au maintien de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des personnes et des biens, ainsi qu'à l'exécution et au respect des lois et règlements. Pour y parvenir elle assure une surveillance générale et effectue des contrôles dans les lieux qui lui sont légalement accessibles. En outre, elle exécute des mesures de police administrative et prend les mesures matérielles de police administrative prévues par la loi (cf. article 3 de la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale).

Tout au long de l'année 2020, le rôle de la police administrative était essentiellement consacré à faire respecter les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19, tout en continuant à assumer les missions au niveau de l'ordre public et de la prévention des infractions.

Ainsi, en veillant à assurer les mesures de protection individuelle du personnel, la police exerçait le rôle prioritaire de faire respecter les mesures de lutte contre la pandémie, ce dans un cadre légal inédit et évolutif. A cet effet, il y avait notamment lieu de tenir compte d'une approche séparée entre les infractions constatées et soumises à des sanctions administratives et les infractions soumises à une procédure judiciaire. Les détails de ces contrôles se retrouvent à la page 48 « Statistiques COVID-19 ».



PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Les différents programmes de prévention de la Police grand-ducale visent à informer un public cible bien déterminé sur un phénomène qui le concerne directement, afin de sensibiliser ces personnes aux risques encourus et aux possibilités pour les éviter ou les réduire.

Ils sont offerts à des personnes intéressées, par des policiers et sur demande. La coordination des différentes activités, ainsi que l'organisation des campagnes nationales appartiennent à la Direction centrale de la police administrative (DCPA) et en particulier au Service national de prévention de la criminalité (SNPC).

Les thèmes suivants sont principalement abordés par la Police grand-ducale :

- a.**
 - **délinquance juvénile** : stupéfiants, violence, graffiti et vols à l'école ;
 - **affirmation de soi** : prévention en matière de violence ;
 - **3^e âge** : concept du « Seniorensicherheitsberater » et
- b.**
 - **cambrjolages** : sécurisation du domicile ;
 - **sécurité publique** : aménagement urbain.

Ces activités de prévention sont menées par du personnel spécialisé aux niveaux national et régional. Elles comprennent des séances d'information et des projets plus ciblés en partenariat entre autres avec des écoles, des maisons de jeunes, des associations, des ministères et des services communaux.

En ce qui concerne les domaines précités sous **a.**, 204 séances de prévention en matière de stupéfiants, soit 410 heures, ont été dispensées en présentiel et à distance en 2020 à travers le Grand-Duché, aussi bien au quatrième cycle fondamental qu'à l'enseignement secondaire. Grâce au soutien du ministère de l'éducation nationale, les policiers spécialisés en matière de prévention ont néanmoins pu tenir certains cours par vidéoconférence.

En matière de prévention contre les actes de violence, le nombre d'heures s'élevait à 566 heures, dispensées lors de 294 séances. Les cours ont été tenus aux écoles fondamentales et post-primaires et également au profit d'autres groupes de personnes (3^e âge, etc.).

En 2020, 573 heures ont été consacrées à des formations spéciales qui ont été offertes notamment dans les domaines « affirmation de soi », « accompagnateur de bus » et « graffiti ».

Pour les sujets sous **b.**, c'est surtout le Service national de prévention de la criminalité (SNPC) qui constitue le point de contact privilégié pour les personnes privées ainsi que pour toute institution (banques, services de gardiennage, armureries, commerces, etc.) qui ont des besoins spécifiques en matière de prévention contre les cambriolages et toute autre forme de criminalité.

En ce qui concerne le conseil personnalisé aux particuliers qui désirent sécuriser leur habitation, 144 visites à domicile ont été effectuées, ce qui représente, malgré la pandémie, une augmentation de 12 % par rapport à l'année passée. Il s'y ajoute la possibilité pour les particuliers de visiter l'exposition permanente à la Cité Policière Grand-Duc Henri.

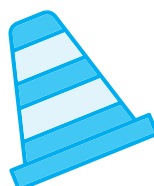
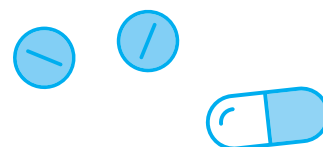
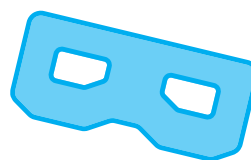
Du 10 au 18 octobre, le SNPC a participé avec un stand à la traditionnelle « Semaine nationale de Logement » pour sensibiliser le public sur les mesures en matière de prévention de cambriolages.

Les communes ont participé à la distribution d'un dépliant reprenant les conseils de prévention en matière de cambriolages lors de l'établissement de toute autorisation de construction afin de sensibiliser les nouveaux propriétaires.

En 2020, 19 réunions ont eu lieu pour la mise en place de concepts de sécurité pour les administrations et bâtiments publics (ministères, Chambre des Députés, écoles, etc.).

Le SNPC a participé en 2020 à plusieurs vidéoconférences organisées par le groupe de travail européen en matière de « Protection of Public Spaces » instauré par la Commission Européenne ainsi que par le groupe EUCPN (European Crime Prevention Network), un réseau européen de prévention de la criminalité. Ce réseau vise à relier les niveaux local, national et européen et à promouvoir les connaissances et les pratiques en matière de prévention de la criminalité dans les États membres de l'UE.

En ce qui concerne les comités de prévention et de concertation, 14 réunions au niveau local ont eu lieu en 2020 dans les différentes communes du Grand-Duché ainsi que 4 comités de concertation au niveau régional.



CAMPAGNES DE PRÉVENTION

Prévention des cambriolages dans les caves et garages communs :

Ayant constaté une forte augmentation de cambriolages dans les caves et garages communs des résidences au Luxembourg en 2020, des affiches préventives ont été élaborées et publiées sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser les habitants surtout par rapport aux mesures comportementales.

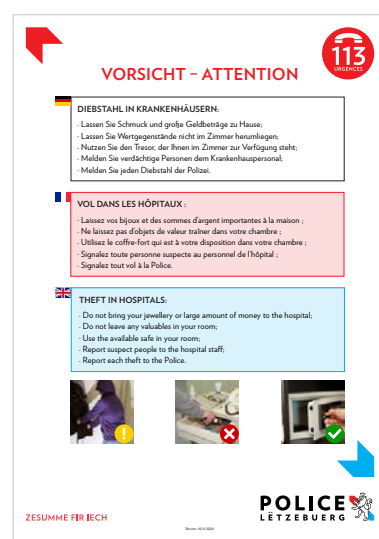
Les affiches ont été envoyées à toutes les communes du Grand-Duché afin de les publier sur leurs différents sites Internet ainsi qu'aux syndicats de copropriété pour les afficher dans les résidences.

En plus, un grand nombre de personnes ont pris recours au Service National de Prévention de la Criminalité pour une analyse de sécurité sur place.



Prévention des vols dans les hôpitaux :

Après avoir constaté une augmentation de vols dans les hôpitaux, il a été décidé de créer des affiches pour sensibiliser les patients, les visiteurs et le personnel par rapport à cette sorte de criminalité. Ces affiches ont été distribuées dans tous les hôpitaux du Luxembourg.



Journée européenne sans cambriolage (EUCPN) en date du 21 octobre 2020 :

La 2^{ème} journée européenne sans cambriolage, sous le patronage de l'EUCPN et initialement prévue le 17 juin 2020, a été déplacée au 21 octobre 2020 en raison de la pandémie liée au COVID-19. Ce jour-là, dans 26 États membres de l'UE, l'attention a été attirée sur la prévention des cambriolages et une campagne de sensibilisation conséquente a été lancée dans les médias sociaux.



PROJET PHARE RÉALISÉ

Véhicule de prévention

La Police grand-ducale était heureuse de présenter lors de la journée européenne sans cambriolage, en date du 21 octobre 2020, le nouveau véhicule de prévention, ceci au marché hebdomadaire à Luxembourg-Ville, Place Guillaume (Knuedler) en présence de Monsieur le Ministre Henri Kox et de la presse locale pour ainsi sensibiliser le public aux mesures de prévention en matière de cambriolages.

Grâce à la convention établie entre « Le Fonds de Lutte contre certaines formes de criminalité » et la Police grand-ducale en date du 4 décembre 2017, l'acquisition d'un tel véhicule d'exposition était devenue possible.

Le Fonds de Lutte précité s'est engagé à financer l'acquisition et la transformation d'un véhicule d'exposition pour les besoins de tous les services de prévention de la Police grand-ducale.

Ce véhicule d'exposition pourra maintenant également être utilisé par tous les services de prévention régionaux, notamment en matière de prévention de la toxicomanie, de l'abus d'alcool, instruction routière ou tout autre sujet.





INSTRUCTION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

Au niveau de l'école fondamentale, la Police grand-ducale offre en matière d'instruction routière (IR) une formation du piéton et du cycliste prévoyant. Le concept appliqué vise à développer auprès des écoliers dès le bas âge des réflexes essentiels aux fins de limiter les comportements à risque. Ces cours comprennent notamment :

- des séances dans le cadre du « Théâtre de Guignol » ;
- des modules « Chemin de l'Ecole/ Ceinture de Sécurité » ;
- des séances/exercices « Bicyclette/ Jardin de Circulation » ainsi que
- des formations « Accompagnateur de Bus » et patrouilleurs scolaires.

A l'enseignement secondaire, la Police grand-ducale contribue à la formation des élèves pour devenir des conducteurs prévoyants en participant aux journées « Mobilité et Sécurité sur les Routes ».

Du personnel spécialisé au niveau de chaque direction régionale coordonne les activités en matière d'instruction routière. Ces policiers se trouvent en contact direct avec le personnel enseignant pour l'organisation des cours théoriques et des séances pratiques. Ils sont soutenus par des policiers issus des commissariats locaux respectivement des services régionaux de police de la route.

En matière de sécurité routière (SR), la Police grand-ducale constitue un maillon essentiel de par le fait qu'elle est l'acteur privilégié qui veille au respect des dispositions du code de la route. Une présence policière active et l'intensité quotidienne des contrôles réduisent le risque d'accidents, favorisent la dissuasion des violations des règles de la sécurité routière et aident à sauver des vies. Conformément au programme d'action européen 2011-2020 pour la sécurité routière de la Commission européenne et au plan d'action national « sécurité routière 2019-2023 », l'un des objectifs de la surveillance policière de la circulation est de faire baisser sensiblement le nombre des tués et des blessés graves sur les routes.

Afin d'influencer le comportement de l'usager par une pression de contrôle permanente sur l'ensemble du réseau routier, le dispositif de la Police grand-ducale en matière de circulation routière respecte cette directive. La coordination des différentes actions policières en la matière, ainsi que l'organisation des campagnes nationales, appartiennent à la Direction centrale de la police administrative (DCPA) et en particulier au Service national de la circulation et de la sécurité routières (SNCSR).

Nouveautés en 2020

Les instructeurs en matière d'IR ont organisé en août, ensemble avec l'ONA, pendant plusieurs jours une « formation » afin de sensibiliser un groupe d'enfants mineurs, issus de familles demanderesse de protection internationale, aux précautions liées à la sécurité routière. Cette formation contenait un volet « sèche Schoulwée » ainsi qu'une séance « vélo » dans le jardin de circulation à Dommeldange. Cette formation a été clôturée par un tour en bicyclette ensemble avec les policiers.



Séance « vélo »



Volet « sèche Schoulwée »



CAMPAGNES DE LA CIRCULATION ROUTIERE

A l'instar des années précédentes, la Police grand-ducale a lancé en 2020 des campagnes en matière de circulation routière, en collaboration avec le Ministère de la Mobilité et des travaux publics et la Sécurité Routière. Ces campagnes, d'un caractère aussi bien préventif que répressif, concernaient principalement :

- les documents de bord, l'état des plaques d'immatriculation, la bonne visibilité ainsi que le respect de l'environnement et de la tranquillité publique ;
- l'alcoolémie au volant durant la période de carnaval ;
- la vitesse excessive ;
- la sécurité des motocyclistes, surtout dans le Nord du pays sur les routes dites < touristiques > ;
- la distraction au volant (p.ex. l'usage au volant du téléphone portable),
- la rentrée des classes ;
- l'éclairage et les pneus ;
- la sécurité des piétons.

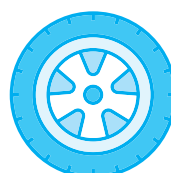
Ces campagnes duraient d'une semaine au minimum à 8 semaines au maximum.

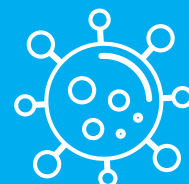
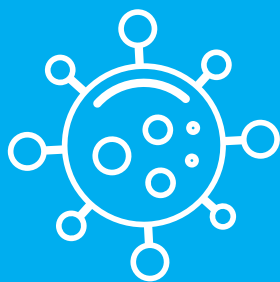
Rien que pendant la durée totale de ces campagnes, environ 5 400 contrôles ont été effectués en plus des contrôles routiers quotidiens que la Police grand-ducale s'est imposée à respecter par ses quotas internes.

Le bilan des infractions enregistrées lors de ces campagnes a permis de constater que la moitié concernaient la vitesse, 21 % la distraction au volant (téléphone portable, etc.) et 26,6 % la visibilité (éclairage, vue dégagée, lisibilité plaque, etc.).

Quant aux permis de conduire, environ 1390 ont été retirés en 2020 par la Police grand-ducale (en 2019 : 1730), la majorité en matière d'alcool (80,6 %) et 19,4 % en matière de vitesse.

Dans le cadre des contrôles systématiques d'alcoolémie sur base de réquisitions délivrées par les Procureurs d'Etat, la Police grand-ducale a contrôlé au total environ 9265 personnes au cours de 92 contrôles. Le nombre de chauffeurs en infraction: 246 chauffeurs (173 procès-verbaux et 73 avertissements taxés) en 2020 contre 815 (548 procès-verbaux et 267 avertissements taxés) en 2019. **Suite aux mesures prises contre la pandémie COVID-19, les contrôles systématiques d'alcoolémie ont dû être adaptés.**



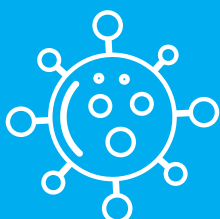


3.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Covid-19 chiffres clés 48

Différentes phases 50



COVID-19

CHIFFRES CLÉS

16 MARS - 31 DÉCEMBRE 2020



±17 400

CONTRÔLES SPÉCIFIQUES



±4 800

AT/CONVOICATIONS*



±460

PV/RAPPORTS*

*établis en relation avec les sanctions prévues dans l'ensemble de la législation COVID-19

DEPUIS INSTAURATION COUVRE-FEU
(30.10. - 31.12.2020)



±320

CONTRÔLES SPÉCIFIQUES
MOYENNE HEBDOMADAIRE



±190

AT/CONVOICATIONS*
MOYENNE HEBDOMADAIRE



±17

PV/RAPPORTS*
MOYENNE HEBDOMADAIRE

*établis en relation avec les sanctions prévues dans les différents textes légaux en vigueur depuis le 30.10.

MESURES DE PROTECTION

MISE À DISPOSITION



228 330

MASQUES CHIRURGICAUX



4 372

MASQUES EN TISSU



6 159

MASQUES FFP-2



100 000 €

DÉSINFECTANT MAINS
ET SURFACES



193

CLOISONS EN PLEXIGLAS



COVID-19

1. PRÉ-PHASE DE L'ÉTAT DE CRISE

Début février – 17 Mars

- Établissement du plan de continuité opérationnelle
- Communication sur les mesures et le matériel de protection individuels
- Distribution de masques FFP2, gants, lunettes et liquide hydroalcoolique
- Accueil du public limité aux 4 postes de commandement régionaux
- Évaluation quotidienne de la situation par le Comité de Direction
- Renforcement de la communication interne



2. ÉTAT DE CRISE : CONFINEMENT

18 mars – fin avril

- Organisation du splitting du travail et/ou en roulement respectivement dans des lieux différents
- Décision d'un effort commun pour composer et assurer les patrouilles COVID-19
- Mesures de protection plexiglas pour les unités assurant l'accueil du public
- Élaboration d'une affiche pour aider le personnel à gérer le stress par rapport au Corona et d'un flyer axé sur le bien-être des collègues publié ultérieurement
- Instauration et extension d'une hotline pour le personnel de la Police
- Planification et constitution d'une réserve opérante/opérationnelle
- Présence massive de la Police sur le terrain, contribution importante à la lutte efficace contre la propagation du virus
- Réalisation d'un sondage interne et publication des résultats





3. ÉTAT DE CRISE : DÉCONFINEMENT

Fin avril – juin

- Soutien de l'Armée luxembourgeoise lors de la distribution des masques à la population
- Réduction de l'effort commun, reprise des missions originaires, retour vers un fonctionnement normal avec maintien des patrouilles COVID-19
- Changement de l'orientation des contrôles
- Distribution de masques de protection en tissu pour les agents sur le terrain
- Réouverture des commissariats sur rendez-vous



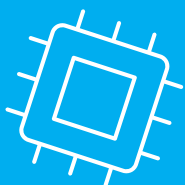


4. PHASE PANDÉMIE

À partir de juin 2020

- Contrôles Covid-19
- Instauration télétravail généralisé
- Hotline pour le personnel reste en place
- Messages internes opérationnels et bien-être au travail
- Suivi hebdomadaire de la pandémie
- Mise à disposition d'une partie de l'extension de la Cité Policière Grand-Duc Henri pour la cellule du contact tracing

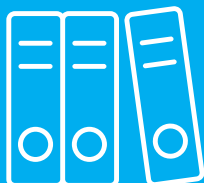




4.

MILESTONES

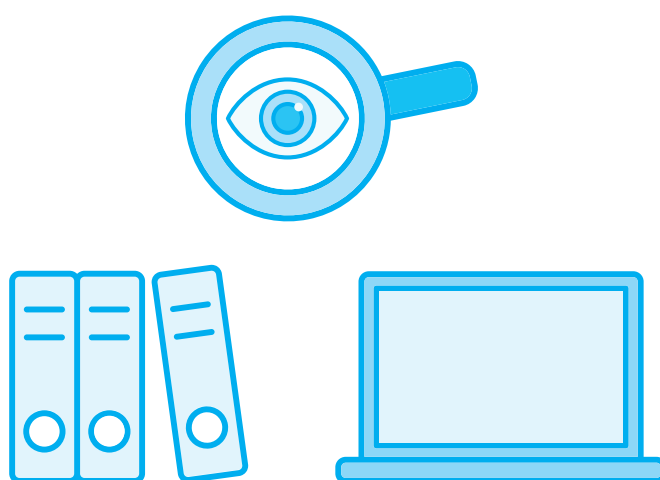
Fichier Central	57
Télétravail	58
Digitalisation	59
Infrastructures	60
Équipement	64



FICHER CENTRAL

Le fichier central a connu une adaptation significative laquelle a été mise en production en décembre 2020. Il continuera à évoluer en s'inspirant des modalités fonctionnelles esquissées dans le projet de loi sur les fichiers, déposé fin 2020, qui visent plus de transparence, un meilleur respect de l'État de droit, l'égalité devant les sanctions pénales, le principe d'équité et le principe de la centralisation des données. Les informations policières à la source et celles relatives aux suites réservées par les autorités judiciaires aux différentes affaires transiteront, par génération d'informations automatisées, entre le JU-CHA et le fichier central de la police, rendant ainsi les délais de conservation dépendants des décisions des autorités judiciaires.

Compte tenu de ces impératifs législatifs et des recommandations CNPD et IGP formulées à cet égard, un groupe de travail pluridisciplinaire au sein de la Police Grand-Ducale, en échange régulier avec les autorités judiciaires, analyse actuellement les étapes de convergence nécessaires, en considérant les modalités de phasage entre fichier central et JU-CHA, pour définir un plan d'implémentation pluriannuel de cette transition complexe.



TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a été introduit au sein de la Police grand-ducale en novembre 2020. Ayant été identifié en tant qu'élément clé d'une administration moderne et attractive, des travaux préparatoires avaient déjà été initiés avant le début de la pandémie. Néanmoins, la recrudescence du virus en automne a eu un effet accélérateur sur le lancement du travail à distance.

Désormais, chaque agent travaillant pour l'administration dans une fonction éligible et occupant un poste suffisamment digitalisé peut faire une demande de télétravail.

Une grande partie des missions essentielles de la Police nécessitant une présence physique ou une manipulation des données à caractère sensible, ne peuvent par conséquent pas bénéficier de cette mesure.

Le télétravail est également une composante clé d'un environnement de travail digitalisé et s'inscrit alors dans un des objectifs principaux de la stratégie à la Police grand-ducale.



Les travaux pour l'introduction d'un programme informatique pour l'établissement des plans de service pour les unités à roulements ont été lancés avec l'objectif d'automatiser et de faciliter la gestion du temps.

Dans le domaine d'un portail central, une étude fut réalisée. Ce portail central offrira une seule entrée centralisée dans un environnement de travail transversal où se rencontrent la communication interne, la collaboration et le besoin métier.



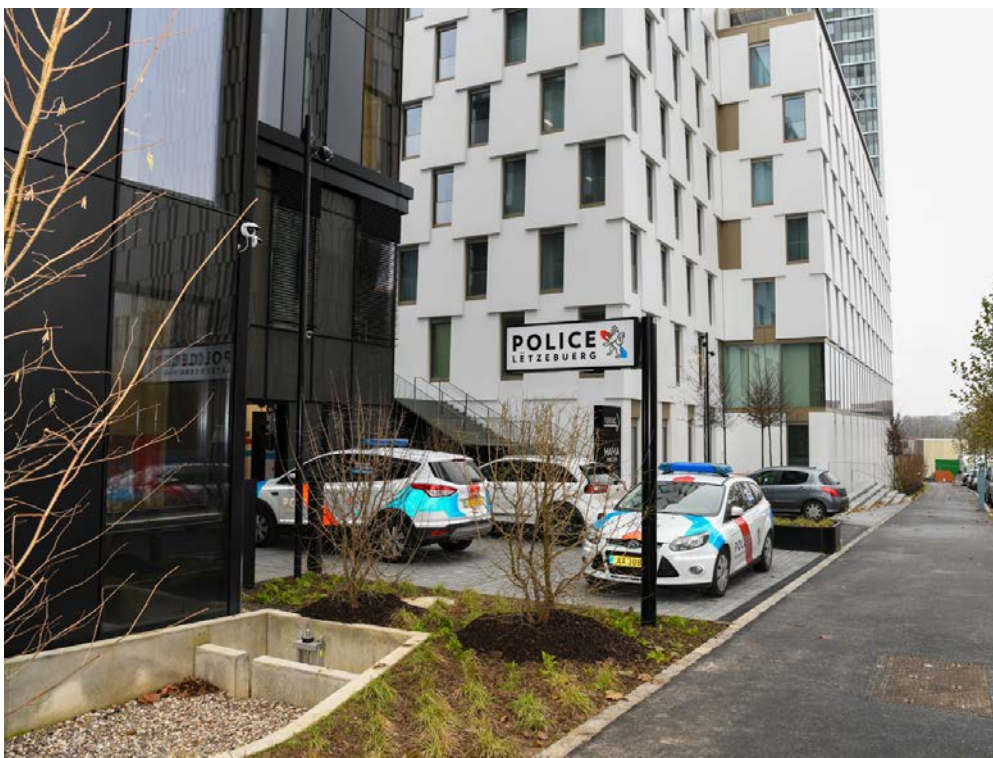
INFRASTRUCTURES

Commissariat Kirchberg

En décembre 2020, les policiers du commissariat du Kirchberg et de celui du Cents ont emménagé dans un nouveau bâtiment dans la rue du Fort Niedergrünwald, afin de couvrir leur territoire global à partir d'une infrastructure nouvelle et fonctionnelle dans le quartier européen.

Le nouveau commissariat s'étend sur trois étages avec un guichet d'accueil, d'une salle d'attente et d'un espace public bien séparé de la zone policière. La superficie des bureaux et des vestiaires est adaptée pour accueillir l'effectif des deux anciens commissariats tout en permettant un éventuel renfort futur.





École de Police – Site Findel

L'École de Police, constituant le centre de formation central des futurs policiers, ne peut à court terme plus faire face au nombre de stagiaires retenu suite aux décisions concernant l'autorisation d'augmentation extraordinaire des effectifs de la Police.

Des infrastructures nouvelles ont été planifiées dans un bâtiment existant en face de la Cité Policière Grand-Duc Henri.

Fin 2020, les travaux sont en phase de finalisation en vue d'une utilisation en mai 2021. Ce bâtiment complètement transformé et mis en conformité pour les besoins de l'École de Police, pourra accueillir quelques 240 stagiaires sur 3 étages. Sur le site, il y aura une cantine et un hall de sport provisoire. Un hall de sport définitif sera disponible en 2022.



Elargissement du site de la CPGDH

Fin 2019, l'Etat a acquis le complexe immobilier sis à Sandweiler, rue de Trèves, dénommé Cité policière Grand-Duc Henri – Kalchesbréck (complexe B), pour les besoins de la Police grand-ducale. Vu l'exiguïté des locaux actuels du Service de police judiciaire, les immeubles sont destinés en majeure partie à la relocalisation de ce service et accessoirement à la relocalisation de certains services administratifs de la Direction générale, dont les locaux touchent également à leurs limites.

Afin d'aboutir à des locaux de qualité qui correspondent aux besoins des futurs utilisateurs, tout aussi bien au niveau de la sécurité qu'au niveau fonctionnel, des travaux d'aménagement sont actuellement en planification avec l'Administration de bâtiments publics.

En raison de la pénurie existante, certains services de la Cité policière Grand-Duc Henri et de la Police judiciaire ont déjà déménagé dans le bâtiment.



ÉQUIPEMENT

Protection balistique

1200 vestes balistiques ont été distribuées en 2020, ceci avec les crédits budgétaires de 2019 et de 2020. Elles sont destinées à remplacer les vestes arrivées à fin de vie.

Le modèle de la housse extérieure a été modernisé afin de subvenir aux besoins opérationnels qui ont évolué au cours des dernières 10 années.



N° d'identification GRECO du policier

Dans le cadre du 5e cycle d'évaluation le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) a émis une dizaine de recommandations pour prévenir la corruption et promouvoir l'intégrité au sein de la Police grand-ducale. Une de ces recommandations préconise que les policiers en uniforme soient identifiables individuellement lors des interventions policières. Cette mesure vise, d'une part, à renforcer la transparence envers les citoyens et, d'autre part, à ne pas donner l'impression que les policiers pourraient bénéficier d'un certain anonymat dans l'exécution de leurs missions.

En 2020, les emblèmes reprenant le numéro d'identification individuel ont été distribués aux policiers afin d'être portés visiblement sur leurs effets vestimentaires de l'uniforme.



Nouvelles motos de service BMW R 1250 RT-P

En 2019, une procédure ouverte type accord cadre a déterminé l'acquisition annuelle de 11 motos de service, modèle BMW R 1250 RT-P, par an et ceci sur une période de six ans.

Le moteur à 2 cylindres 1254 cm³ offre une puissance de 100 kW (136 HP).

Les 22 premières motos de la livraison 2019 et 2020 sont arrivées début 2020 et la Police a profité de la situation afin d'adapter le concept de l'identité visuelle de la moto en rajoutant des éléments d'un nouveau film auto-adhésif rétro-réfléchissant orange.

BMW R 1250 RT-P

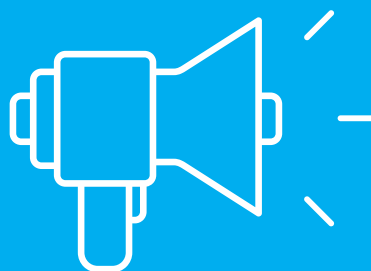




5.

EMPLOYEUR

Assermentations	67
Campagne de recrutement.....	69
Fête Saint Michel	74



ASSERMENTATIONS

Avant le début de la pandémie, la Police a pu fêter l'assermentation du cadre C2 en février 2020 à la direction régionale de la Capitale en présence des membres de la famille. Avec le début de la pandémie, la Police grand-ducale a adapté ses cérémonies par des assermentations via visioconférence ou par des plus petites cérémonies pour les

policiers du cadre A1 respectivement pour le personnel du cadre civil. L'assermentation des policiers du cadre C1 au centre omnisport Krouneberg à Mersch en septembre 2020 a été sous le signe des dispositions sanitaires en vigueur à ce moment et le nombre d'invités a été strictement réduit.



Assermentation du cadre C2 en février 2020 à la direction régionale de la Capitale

Assermentation des policiers du cadre C1 en septembre au centre omnisport Krouneberg à Mersch



Assermentation du personnel du cadre civil au ministère de la Sécurité intérieure en octobre 2020



CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

En vue de la mise en œuvre du plan de recrutement extraordinaire pluriannuel au profit de la Police, conclu en 2019 pour les années 2020 à 2022, des efforts conséquents ont eu lieu afin d'assurer quelque 600 policiers dans les groupes de traitement A1, B1, C1 et C2 et de 240 personnes dans les carrières civiles, échelonné sur trois ans, soit un succès. D'une nouvelle infrastructure scolaire jusqu'à l'adaptation du programme de la formation, de nombreuses démarches ont été mises en place.

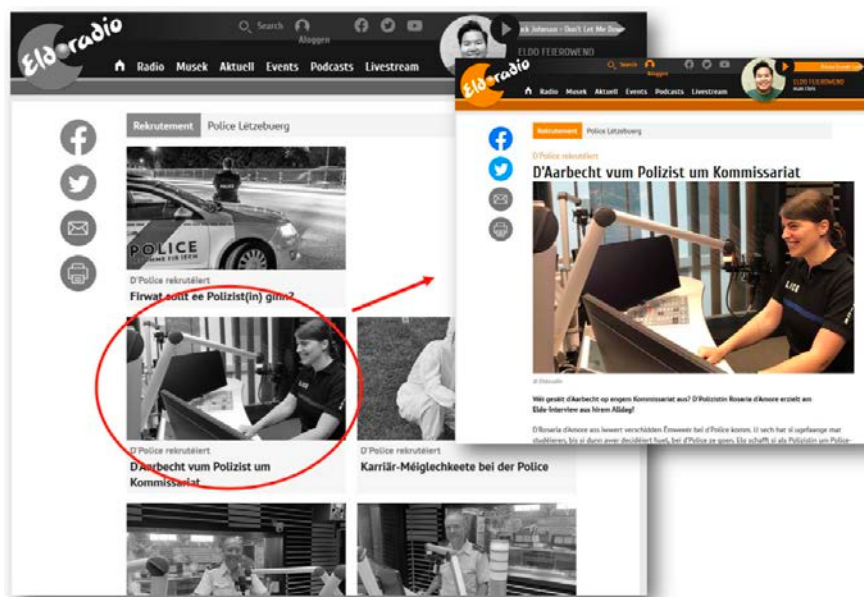
Le recrutement-même des 200 futurs fonctionnaires-stagiaires policiers des groupes de traitement B1 et C1 occupait un rôle prioritaire dans le quotidien de l'administration. Dans le but de faciliter celui-ci, la procédure de recrutement a été revue de sorte que l'examen-concours s'articule désormais en deux étapes : l'épreuve d'aptitude générale organisée par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat dans les groupes de traitement respectifs, puis les épreuves spéciales organisées par la Police.

L'information sur ces changements, tout comme la recherche de candidats potentiels furent un enjeu de taille. Dans ce contexte, la stratégie de communication a été élargie par, d'abord, un renforcement notable de la visibilité du recrutement sur les plateformes de la Police, puis l'utilisation et la mise en avant de nouveaux types de contenus et, finalement, la réitération d'une campagne médiatique dédiée au recrutement.

La présence accrue du recrutement sur les plateformes de l'administration se traduisait, dans un premier temps, par un retravail des pages dédiées à celui-ci sur le site web www.police.lu. À part l'aspect visuel de celles-ci et la mise à jour des informations sur l'examen-concours, l'accès général à l'information a été optimisé, notamment par la création de rubriques Frequently asked questions au sujet du recrutement et de la formation. Par ailleurs, les pages concernant le recrutement civil ont été complétées.

Présentation des nouvelles procédures et formations le 27 juillet 2020





De même, le recrutement a bénéficié d'une mise en évidence certaine sur les réseaux sociaux. La sensibilisation à celui-ci ne se déroulait pas uniquement aux moments-clé des inscriptions aux épreuves respectives, mais y est propagée de façon permanente. Ainsi, pas uniquement les informations par rapport aux procédures ont été mises en avant : plutôt s'agissait-il de présenter aussi des métiers et services différents, les aspects variés du travail auprès de la Police, aussi en tant que membre du personnel civil, et de profiter de moments-clé de la formation des élèves actuels tout comme d'occasions comme des assermentations pour cultiver une promotion systématique des atouts d'un employeur de premier choix dans une optique d'employer branding à long terme.

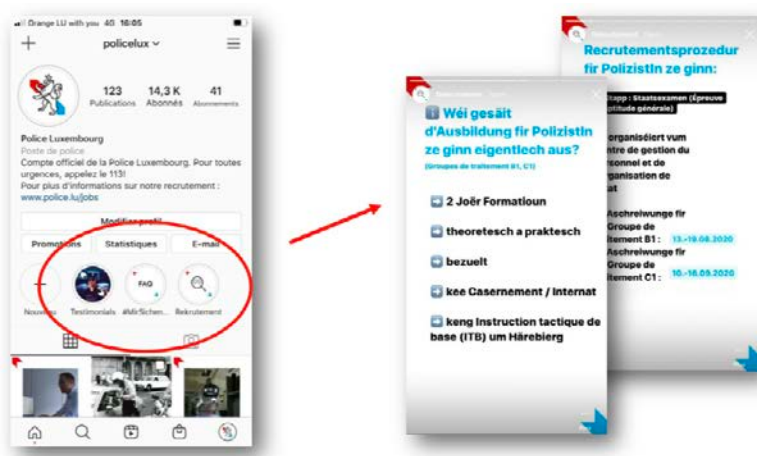
Afin de souligner la diversité des métiers de manière authentique et captivante, 12 témoignages-vidéo ont été créés et publiés sur le site et les réseaux sociaux de la Police. Du policier au commissariat et de l'agente auprès de la police technique en passant par le support aérien, la section canine et le cadre supérieur policier jusqu'à l'agent civil de la police scientifique ou à l'enquêteur civil, ceux-ci donnent un aperçu des missions et du quotidien au sein de la Police.

Témoignages vidéos

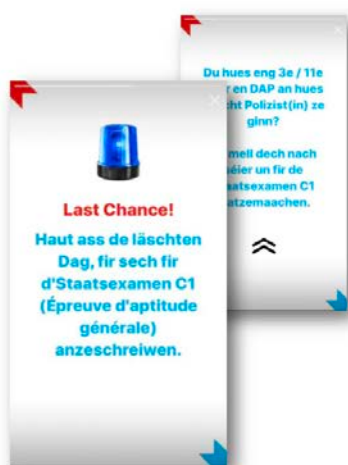


Les modes de consommation des médias évoluant de manière permanente, une adaptation de la présentation des contenus sur les réseaux sociaux fut également de mise. À titre d'illustration, il convient de noter l'utilisation poussée de la plateforme Instagram, par exemple à travers les formats Instagram Stories et Story Highlights. Par ailleurs, deux séances « questions-réponses » qui ont eu lieu en direct sur ladite plateforme ont rencontré un franc succès auprès des utilisateurs, étant donné qu'elles permettaient une interactivité entre les équipes de la Police et les recrues potentielles.

En termes de médias, à part de conférences de presse et d'interviews, la Police a pour la première fois profité de contenus sponsorisés, en l'occurrence sous forme de publiereportages à l'antenne et sur les autres plateformes d'Eldorado pour faire connaître les nouvelles procédures de recrutement. Dans ce cadre, 5 sujets furent abordés : Le travail de l'agent de police au commissariat, l'intérêt du métier du policier, la multiplicité des métiers au sein de la Police, la procédure de recrutement et la formation des futurs agents.



Instagram « Stories »



Instagram « Q&A Session »





Utilisation poussée de la plateforme Instagram – partage de photos et de moments

Finalement, une campagne médiatique se déroulait au moment des inscriptions aux épreuves spéciales de la Police. Sur base d'une adaptation des visuels de la campagne médiatique de recrutement de 2019, des messages d'activation ont été diffusés sur les sites web de divers médias d'information, dans des newsletters, à la télévision, à la radio, mais aussi sous forme d'affichage dans des arrêts de bus et sur des autobus ainsi que sur les réseaux sociaux.

Quelque 700 personnes se sont inscrites aux épreuves spéciales de la Police. Les 200 candidats qui se sont classés en rang utile suite aux épreuves spéciales commenceront leur formation à l'École de Police début mai 2021 après une enquête de moralité et un examen médical. Les fonctionnaires-stagiaires traverseront une phase de formation policière théorique et pratique à l'École de Police dans la première année et une phase d'initiation pratique au sein des commissariats et du Service de police judiciaire dans la deuxième année, avec comme objectif une assimilation rapide des acquis théoriques par l'expérience pratique.



Online Banner

FÊTE SAINT MICHEL

5 OCTOBRE 2020

La fête patronale de la Police grand-ducale a été célébrée le 5 octobre 2020. Il s'agit d'un acte officiel par lequel la Police montre son unité. Les festivités ont été adaptées aux dispositifs sanitaires en vigueur à ce moment.

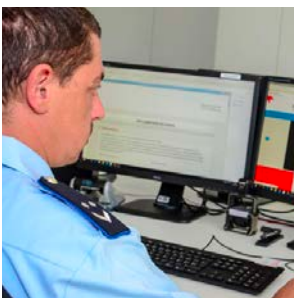
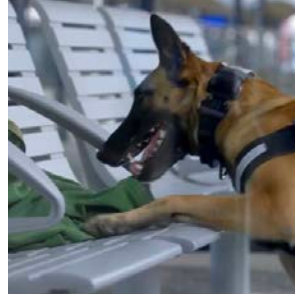
Les festivités comprennent un service religieux à l'église St. Michel et le dépôt de gerbes devant la stèle de la Cité policière au Findel, en mémoire des policiers décédés en mission, et devant le Monument de la Force publique au « Kanounenhiwwel ».



#Internationalwomensday
#Journeedelafemme
#ZesummeFirlech



 POLICELUX



ZESUMME FIR IECH



WWW.POLICE.LU

